

JE VEUX DEVENIR **PSYCHOLOGUE PARTENAIRE**

1

Je vérifie que je suis éligible

J'ai un numéro Adeli
Je suis diplômé(e) en
psychologie ET avant 2018
Si je suis éligible, je
dépose mon dossier sur
https://www.demarches-simplifiees.fr/

Mon dossier sera accepté ou refusé en fonction de mon éligibilité et du besoin sur le territoire concerné. Validation sous 2 à 4 semaines 2

Je reçois des étudiants

Une fois mon dossier accepté, je figure dans la liste publique des psychologues partenaires. Je peux recevoir des étudiants orientés par leur médecin peu importe leur université / école d'origine même si je n'ai pas encore signé ma convention.

3

L'université établit ma convention

Je suis contacté(e) par l'université pour signer ma convention. Sous 2 à 4 semaines Le remboursement des séances réalisées dans le cadre du dispositif est garanti.



Je déclare mes séances

https://santepsy.etudiant. gouv.fr/psychologue/login et en transmettant mes factures à l'université. Modèle disponible sur votre espace "psychologue".



Je suis remboursé(e) par l'université

Sous 30 jours à compter de la date de réception de la facturation par l'université.

Une question?

Supportsantepsyetudiant@beta.gouv.fr



Pour des informations complémentaires, veuillez consulter notre FAQ.